



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports ferroviaires

Question au Gouvernement n° 1436

Texte de la question

RÉFORME FERROVIAIRE

M. le président. La parole est à M. Nicolas Sansu, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Nicolas Sansu. Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à monsieur le ministre des transports. Parmi ses atouts majeurs en matière d'attractivité, la France dispose d'un réseau d'infrastructures, d'un maillage ferroviaire important, d'un opérateur public et de cheminots compétents et soucieux de l'intérêt général. Cette organisation intégrée a été un élément essentiel de notre développement économique.

C'est cette organisation que l'Europe actuelle, celle des marchands et des marchandises, tend à détruire. Nous l'avons vu avec le fret ferroviaire, aujourd'hui en déshérence. Nous risquons de le voir dans quelques années avec la libéralisation du transport des voyageurs, le fameux quatrième paquet ferroviaire, dicté par la Commission européenne.

À l'inverse, les trois organisations syndicales, représentant les trois-quarts des salariés de la SNCF et de RFF, qui appellent à cesser le travail demain, plaident pour un service public rénové, efficace, garant de tous les territoires.

Aussi, la réforme ferroviaire que vous engagez, monsieur le ministre, suscite interrogations et inquiétudes.

Face à l'accélération de la dégradation des infrastructures, aux dysfonctionnements de l'exploitation, et à la suspension de la « taxe poids lourds », il y a urgence à mettre en œuvre une réforme ambitieuse intégrant les questions du désendettement et d'organisation du pôle ferroviaire.

Les députés du Front de gauche exigeront une véritable intégration industrielle du système ferroviaire. Il est tout à fait « eurocompatible » de replacer les infrastructures et l'exploitation sous l'égide de la seule SNCF.

Concernant le financement du système ferroviaire et la résorption progressive de la dette, qui s'élève à 40 milliards d'euros, aucune ressource nouvelle n'est proposée.

Les députés du Front de gauche vous suggèrent deux pistes : solliciter l'épargne populaire dans le cadre d'un livret vert dédié au financement des infrastructures de réseau, et mettre à contribution les sociétés d'autoroutes dont les profits sont insolents malgré la crise.

Monsieur le ministre, quels seront les choix du Gouvernement quant à nos propositions d'organisation et de financement du système ferroviaire, dont l'avenir reste dans l'affirmation du service public ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Nicolas Sansu, les cheminots exprimeront demain des préoccupations non seulement propres à l'entreprise SNCF, mais également liées à la réforme ferroviaire que nous allons engager.

Cette réforme ne concerne pas seulement la SNCF : il y aujourd'hui près de dix-huit opérateurs ferroviaires en France. Au contraire, la réforme doit redéfinir une stratégie nationale avec toutes les parties prenantes : l'État, les régions, les différents organes responsables de la politique ferroviaire, et ce sous le contrôle du Parlement, car il est temps de redonner un rôle stratégique à l'aménagement du territoire et à l'organisation du ferroviaire.

En effet, il existe aujourd'hui un système éclaté, comme le montre l'exemple de l'infrastructure – les rails, les passages à niveau, les différents échangeurs. Il faut donc éviter que, comme aujourd'hui, trois ou quatre entités – RFF, la direction de la circulation ferroviaire, SNCF INFRA – s'occupent de gérer l'ensemble. Au contraire, nous devons regrouper au sein d'un groupe public unifié la fonction d'organisation, de maintenance et de modernisation de l'infrastructure, et la deuxième mission, celle de transporteur, c'est-à-dire la SNCF « mobilité ».

Pour créer un grand groupe public, vous avez raison de dire qu'il faut maîtriser la dette, qui s'élève à 32 milliards d'euros. Elle s'accroît automatiquement d'1,5 milliards d'euros chaque année, sans compter les quatre projets de lignes à grande vitesse qui ont été engagés à crédit, ce qui porte l'endettement automatique à 3 milliards par an.

Nous avons donc réfléchi à un certain nombre de pistes : arrêter de financer les travaux à crédit, mettre en œuvre une règle de rétablissement des grands équilibres...

M. Yves Censi. Vous avez annulé des crédits !

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué*. ...et un pacte national de l'ensemble des parties prenantes, pour stabiliser la dette. Par ailleurs, l'État sera également acteur de ce rétablissement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Sansu](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1436

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 décembre 2013](#)